

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
04,13,31,96,84

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. THIERRY SANTELLI**

OBJET : Achat de prestations lors du Grand Prix de France- Le Castellet 2018 de Formule 1.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Notre collectivité entend assurer sa notoriété et plus particulièrement celle de son implication dans le domaine du sport et ainsi renforcer l'image positive et attractive de la Provence en France et à l'international.

En 2018, notre collectivité a l'opportunité de procéder à divers achats de prestations, lors du Grand Prix de France – Le Castellet de Formule 1, qui rayonne largement au-delà des frontières nationales.

Cet évènement a une portée médiatique, touristique et économique planétaire.

Le succès populaire de la Formule 1 est indéniable et l'achat de prestations permettrait de valoriser les atouts du département des Bouches-du-Rhône lors de cet évènement, de permettre sa découverte en particulier pour les jeunes et les personnes du bel âge, ainsi que la réalisation d'actions éducatives et sportives.

Cette manifestation se déroulera sur 4 jours :

- Jeudi 21 juin sera la journée dédiée à des animations liées à cet évènement
- Vendredi 22 juin sera la journée des essais libres du GP de F1
- Samedi 23 juin sera la journée des qualifications du GP de F1
- Dimanche 24 juin sera la journée du GP de F1, moment phare de cette compétition absente de notre territoire depuis 10 ans. Son retour est un véritable évènement.

Il est à noter que le circuit Paul Ricard a une forte capacité d'accueil : plus de 66.000 spectateurs sont attendus pour une première édition en 2018, dont un tiers venant de l'étranger.

Les retombées économiques sont évaluées à 65 millions d'euros à court terme pour la région Provence Alpes Côte d'Azur, auxquels s'ajoute la création ou la conservation de 500 emplois.

L'organisation d'une compétition de cette envergure à proximité de notre Département constitue donc une opportunité indéniable.

En effet, le département des Bouches-du-Rhône, voisin du département du Var va bénéficier d'un afflux touristique sur ses sites naturels majeurs, ses musées de premier plan et les nombreux atouts associés à la Provence, à moins d'une heure du Castellet.

L'ensemble de ces achats pour cette manifestation sera réalisé par marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article 30 1 3 C du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, auprès de la ou des structures disposant des droits d'exploitation et de commercialisation de ces prestations, selon les droits d'exclusivité détenues par celles-ci.

Le montant indiqué dans l'annexe financière de ce rapport est le montant maximum envisagé pour ces achats.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL